

Vie municipale	12
Vie municipale Manifestations	14
Nos associations Urbanisme	22
• 41	
A noter / Etat civil	



Le mot du Maire



Ce bulletin d'information municipal sera certainement le dernier de notre mandat. En effet, la loi considère que la campagne électorale des élections municipales prévues en mars 2014, débute en septembre 2013. Il nous est demandé à partir de cette date, de ne communiquer qu'avec parcimonie et avec beaucoup de réserve sur les actions du conseil municipal.

Il serait facile de profiter de ce dernier bulletin, pour dresser un inventaire à la Prévert des réalisations effectuées pendant ces presque 6 dernières années. Je vous laisse tenter d'en faire la liste au quotidien, en voirie, en rénovation de bâtiments, en communication et en fonctionnement général. Il reste encore beaucoup à faire, quelques travaux sont d'ores et déjà programmés, d'autres sont encore à l'étude (voie piétonne Turny / Bas Turny,...). Bien sûr notre PLU est en cours de finalisation avec la mise à l'enquête publique à l'automne et le dossier devrait être voté avant la fin de l'année 2013. Le projet éolien est suspendu, en accord avec les autres municipalités, en attente des prochaines élections. Il reste tant à faire, pour bien faire, que le programme de la prochaine équipe pourrait déjà se dessiner, mais chacun jugera en conscience de l'opportunité des choix à faire.

Je profite de ces lignes pour remercier les conseillers municipaux pour leurs participations aux projets. Les décisions ont parfois été âprement discutées et les débats houleux, mais le respect et la cordialité ont été toujours maintenus. C'est une des clés de réussite de la démocratie, je les en remercie.

Je souhaite que les élections municipales se passent dans le calme et la sérénité, nul ne peut avoir d'autres intérêts.

Les dossiers en cours sont encore nombreux. L'espace sportif familial est en phase de finition (engazonnement à l'automne). Nous aurons le plaisir de l'inaugurer en présence des acteurs et financeurs de cette réalisation.

L'agrandissement du cimetière et l'aménagement du parking et accès sont terminés pour la partie terrassement, nous allons donc procéder à l'aménagement : portail, clôture et plantation. Resteront quelques décisions administratives à effectuer avant son ouverture.

Vous découvrirez au fil des pages les prochains travaux programmés par le conseil. Un enduit va être réalisé sur l'ancien terrain de tennis dorénavant parking de la salle des fêtes. Une allée piétonne contournera l'église pour permettre de rejoindre le parking à pieds secs. Avec la création de l'association Turny Pétanque, nous réaliserons comme promis un terrain derrière la salle des fêtes. Un dernier problème important de notre assainissement pluvial va être résolu par la réalisation de bordure, route de la haie, au Saudurant. Dans ce même hameau et pour pallier les difficultés de circulation au carrefour le chemin des petits cluseaux va être renforcé en « tout temps tout tonnage ».

Une large place dans ce bulletin est laissé aux associations, certaines naissent, d'autres prennent de l'ampleur, d'autres sont en régime de croisière, certaines vivent un certain flottement. Ce sont les aléas de la vie des associations basées sur le bénévolat. Nous les suivons et les soutenons avec les moyens limités qui sont les nôtres.

Merci à ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour le plaisir de tous. Bonne fin d'été et bonne fin d'année à tous.

Stéphane GALLOIS

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE TURNY N°13 - 2^{ème} parution 2013

<u>Directeur de la publication :</u> Stéphane GALLOIS

Comité de rédaction : Commission Communication, associations communales

<u>Photos</u>: Mairie de Turny, associations communales, cabinet Perspectives

<u>Impression</u>: Mairie de Turny I.S.S.N. 3/P/01

Les délibérations du Conseil Municipal

L'intégralité des comptes rendus approuvés du Conseil Municipal est disponible en Mairie et sur le site internet www.turny.fr

Conseil Municipal du 06 décembre 2012

Absents excusés : Monsieur Gérard ASSAYA, Madame Muriel HARIOT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François CHOLLET, Monsieur René PERRIN.

Absent: Monsieur Jean-Charles LEFEVRE.

Corrections du Compte Rendu précédent :

« Questions diverses 1er point » : Précision à apporter : M. Jean-François CHOLLET s'est abstenu concernant la proposition aux marchands de bois et non pas sur la distribution de papiers dans les boîtes aux lettres.

La correction est faite sur le compte rendu et celui-ci est accepté à l'unanimité.

Informations Communauté de Communes :

- Arrêté préfectoral concernant l'appartenance de la commune de Venizy à la communauté du Seignelois-Brienonnais.
- Communes rejoignant la communauté de communes du Florentinois au 01/01/2014 : Beugnon, Butteaux, Lasson, Neuvy-Sautour, Percey, Sormery, Soumaintrain, Villiers-Vineux (communes issues de la Communauté de Communes d'Othe en Armançon) et la commune de Chailley soit 15 communes et 12 500 habitants.
- le complexe tennistique de Vergigny a été inauguré

Informations Communales:

- . 127 stères ont été commandés en plus suite à la distribution de papier dans les boîtes aux lettres
- . le remplacement de la pompe à chaleur à la salle des fêtes est en cours
- . le city stade de l'espace sportif familial est monté. Les prochains travaux seront finis en fonction de la météo. les subventions suivantes ont été accordées à la commune :
- . DETR pour l'espace sportif familial pour un montant de 27 953,00 € sur une base de 69 882,00 €
- . contrat de canton pour un montant de 9 916,00 € alloué à la création de l'espace sportif familial
- . amendes de police pour un montant de 9 693,00 € accordés pour la création du parking du cimetière sur une base de 19 385,00 €

Au titre du fonds départemental de la taxe professionnelle – rôles supplémentaires de 2006 à 2009 : une subvention de 998,00 € et pour 2012 une subvention de 1 152.00 €.

Monsieur le Maire propose de rajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- Convention Vitavie
- Convention SIER extension du réseau à Bas-Turny

- Prêt de la salle des fêtes à une association extérieure à la commune
- Choix des entreprises pour les travaux d'agrandissement du cimetière
- Choix des entreprises pour les travaux de parking et de voirie du cimetière.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces sujets à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

Tarifs 2013

Monsieur le Maire rappelle les tarifs 2012 et propose de maintenir pour 2013 les mêmes tarifs.

. Facturation des photocopies en noir et blanc et fax :

- Photocopie	Format A4 recto	0,20 €
- Photocopie	Format A4 recto verso	0,40 €
- Photocopie	Format A3 recto	0,40 €
- Photocopie	Format A3 recto verso	0,80 €
- Fax		0,20 €

Concessions dans le cimetière :

- traditionnelle : 2 m²

. perpétuelle 220,00 . trentenaire 100,00 €

- Jardin du Souvenir

. perpétuelle 110,00 € . trentenaire 50,00 €

			Locataires e la commune	
	Forfait 48H	24H de +	Forfait 48H	24H de +
Grande salle	190,00 €	70,00 €	300 €	100 €
Tout compris (EDF –Ménage) hors téléphone Caution :				
Petite salle	70,00 €	20,00 €	100,00 €	25,00 €
Caution 80,00 € ½ tarif pour location simultanée de la grande salle des fêtes				
Soirée ou journée hors week-end soit 24 H 100,00 €				

Location de la salle des fêtes

. Location chaises, bancs et tables

Chaise	0,50 €}	forfait de
Banc	0,60 €}	5 jours non
Table	1,20 €}	fractionnables
Le Conseil Municipal décide, à	à l'unanim	ité (11 voix) de
maintenir les tarifs communau	x 2012 no	n périscolaires
pour l'année 2013.		

<u>Départ de la commune de Paroy en Othe du</u> Syndicat Mixte Sud de la Forêt d'Othe

Il s'agit seulement d'une information, la commune de Turny n'ayant pas à se prononcer.

Suite à divers désaccords concernant les décisions du Syndicat Mixte Sud de la Forêt d'Othe, la commune de Paroy en Othe a demandé à quitter le Syndicat. Le préfet a 6 mois pour se prononcer.

Echange terrain communal du jardin de la Mairie

Echange datant de 1991 qui n'a jamais été finalisé. Il s'agit des parcelles du jardin derrière la Mairie anciennement E1 n° 9 – 11 – 13- 14 devenues aujourd'hui AA 107-106-108-109.

Les parcelles communales sont les AA106 et 108 pour une surface totale de 29 a 29 ca, les AA 107 et 109 pour 21 a 52 ca appartenant à M. Bernard CORGERON.

Ces parcelles vont devenir 2 lots, la valeur de chaque lot étant estimée par le notaire à 3500,00 €. Lot 1 : propriété de M. CORGERON AA 106 pour partie, AA 107 pour partie AA 108 pour partie et AA 109 pour partie d'une surface totale de 18 a 68 ca.

Lot 2 : propriété de la commune : AA106 pour partie, AA107 pour partie, AA 108 pour partie, AA 109 pour partie d'une surface totale de 32 a 13 ca.

Aucune partie financière ne sera versée dans cet échange.

Monsieur le Maire demande au Conseil à ce que les frais de notaire estimés à 1 000,00 € soient réglés en totalité par la commune, celle-ci n'ayant jamais fait aboutir le dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité (11 voix) les nouvelles délimitations des parcelles AA 106-107-108-109 tel qu'exposées et annexées au compte rendu et autorise le Maire à signer tous les documents et à régler les frais pour un montant maximum de 1 000,00 €

Achat divers équipements

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (11 voix) décide l'achat de 5 drapeaux français et 2 CEE auprès de SEDI pour un montant HT de 145,50 €
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (11 voix) décide l'achat de 3 onduleurs pour un montant HT de 300,00 e et annule la délibération du 11/10/2012.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (11 voix) décide l'achat de 2 téléphones sans fil pour la Mairie pour un montant total maximum HT de 200,00 €.

Achat du camion de voirie – annulation de la précédente délibération

La délibération du 29 septembre 2011 arrêtait un prix HT de 19 000,00 € pour l'achat d'un véhicule d'occasion. Il semble plus intéressant d'acquérir un véhicule neuf. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme (1 voix contre C. BOURGOIN, 1 abstention M. HARIOT) la décision de la commission à savoir l'acquisition d'un véhicule « NISSAN CABSTAR » pour un montant HT de 22 600,00 €.

Participation aux sorties scolaires

-L'année dernière les sommes de 150 € à l'école maternelle et 250 € à l'école primaire ont été allouées pour les sorties scolaires hors sorties fin d'année.

Les parents concernés, Mesdames BOURGOIN et JORGE ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide (9 voix pour) d'allouer la somme de 250,00 € à chaque école hors sortie scolaire de fin d'année.

- Une enseignante du collège demande un financement pour un voyage en Italie pour les élèves latinistes. Le budget du voyage et le nombre d'élèves concernés sont inconnus. Monsieur le Maire va prendre plus de renseignements afin que le Conseil puisse se prononcer lors d'une prochaine séance.

Séjour au ski

L'école de Chailley organise un séjour au ski du 28 janvier au 1er février 2013 en Haute Savoie pour les élèves du CM2.

Coût global : 436 €/enfant répartis comme suit :

Coopérative scolaire : 145 €

Famille : 126 € Communes : 165 €

A ce jour, 12 enfants de Turny sont concernés.

Les parents des élèves concernés ne prennent pas part au vote (C. BOURGOIN, M. HARIOT, V. JORGE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 7 voix (1 abstention JP CHARONNAT) de financer le séjour au ski pour 165 € par enfant soit 12 enfants concernés à ce jour soit 1 980 €

Aménagement paysager du cimetière

Sujet ajourné.

Présentation du plan d'aménagement vu par la commission avant de demander des devis.

Aucune observation n'est émise.

<u>Convention entre la commune de Turny et l'association « POMME D'API » de Chailley</u>

La convention arrive à son terme et doit être reconduite pour 3 ans.

Participation de la commune de Turny : 1 euro/habitant soit 730 €

0,25 € de l'heure de garde utilisée par les habitants de Turny.

En moyenne sur les 4 dernières années :

7 enfants pour 3 853 heures.

Participation communale: 1 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (11 voix pour) le Maire à signer la convention avec l'association « Mini Crèche Pomme d'Api.

<u>Décision modificative concernant le remboursement d'une caution</u>

Une décision modificative doit être prise afin de rembourser une caution qui, à ce jour, ne l'avait pas été la personne étant décédée.

- . 020 dépenses imprévues : 285,00 €
- . 165 dépôt de caution : + 285,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (11 voix) accepte cette modification budgétaire.

<u>Décision modificative concernant le prélèvement du</u> FNGIR

Les montants définitifs des prélèvements FPIC et FNGIR viennent d'être connus pour un montant total de 48 377,00 € alors qu'il a été prévu au budget la somme de 47 000.00 €

- . Dépenses de fonctionnement chapitre 14 article 73923 : + 1 377.00 €
- . Recettes de fonctionnement chapitre 73 article 73111 : + 1 377,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (11 voix) la décision modificative et accepte que les opérations ci-dessus soient faites.

<u>Décision modificative concernant les frais d'insertion suite appel d'offres</u>

Ce sujet est annulé, la décision ayant déjà été prise.

Questions diverses

Choix des entreprises pour les travaux d'agrandissement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure de reprise est terminée et que la commune dispose librement des concessions reprises.

Le relevage de la concession permet de relever les restes de la sépulture et de les disposer dans l'ossuaire afin de rendre libre la concession pour la revendre ou l'utiliser dans le cadre d'une création d'une allée par exemple.

Le coût d'un relevage est aujourd'hui d'environ 600,00 € à 800,00 € alors que le coût de la création d'une place dans le nouveau cimetière est d'environ 100,00 €

L'entourage du cimetière comprend un mur de façade en parpaings enduits, un portail de 4 m, une ouverture vers l'ancien cimetière deux autres cotés en dalles préfabriquées.

Les montants des devis sont : Blanchet : $50 \ 404.65 \in HT$ Jacquelin : $40 \ 503.05 \in HT$ Fortini : $39 \ 614.81 \in HT$ Marshall : $46 \ 612.80 \in HT$

La commission propose d'attribuer le marché à l'entreprise Fortini et d'y ajouter le terrassement intérieur du cimetière à savoir ; la grande allée et 2x2 allées latérales et pourtour et l'adduction d'eau depuis l'arrivée au premier cimetière pour un montant de 12 220,40 € soit un montant de 51 835.21€ HT arrondi à 52 000 € HT. Monsieur le Maire rappelle le montant de la subvention du contrat de canton de 9 916,00 € pour 2013 attribuable à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 voix pour) d'attribuer les travaux d'agrandissement du cimetière à l'entreprise Fortini.

- Choix des entreprises pour le parking du cimetière Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord d'attribution d'une subvention « amendes de police » pour le parking de cimetière pour un montant de 9 693,00 €

Le parking du cimetière comprend la reprise et le prolongement de la voie existante et palette de retournement et la création de 18 places de parking dont celles destinées aux personnes à mobilité réduite.

Lecture des devis est faite :

Eurovia : 42 805.26 € HT prix déc 2011 devis partiel

Screg: 52 144.08 € HT Fortini: 46 373.42 € HT

Mansanti : 39 666.50 € HT devis partiel

La commission propose d'attribuer le marché à l'entreprise Fortini par simplification de la gestion du chantier. Monsieur le Maire propose d'arrondir le montant à 46 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 7 voix pour (3 contres C. BOURGOIN, M. HARIOT, V. JORGE et 1 abstention V. CHAUSSIN) d'attribuer les travaux de voirie et du parking du cimetière à l'entreprise Fortini.

- Convention Vitavie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec VITAVIE (84 € annuel + le prix des prestations) sachant que l'adhésion 2013 est offerte comme indiqué au conseil municipal précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (11 voix pour) Monsieur le Maire à signer la convention avec VITAVIE.

- Convention SIER

Cette convention concerne l'extension de basse tension électrique au Bas-Turny délibérée lors du Conseil Municipal du 21 mars 2012. La participation du SIER a changé et de ce fait diminue le coût du pétitionnaire via la commune. Le montant voté de 6 138,62 € devient 5 656.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (11 voix pour) Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIER.

- Pret de la salle des fêtes à une association

L'association « Damier de Chéu » demande à bénéficier de la salle des fêtes gratuitement un soir tous les 4 mois selon la disponibilité pour promouvoir le jeu de dames. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire (10 voix pour 1 abstention C. BOURGOIN) à mettre à disposition gracieuse la salle des fêtes, à l'association « DAMIER DE CHEU ».

Madame Viviane CHAUSSIN prend la parole et informe le Conseil qu'elle :

- . a constaté avec regret la faible mobilisation des personnes pour le téléthon vu le nombre d'inscriptions pour le repas de Turny.
- . attend toujours les réponses des conseillers pour la distribution des colis du CCAS. Les équipes suivantes sont constituées :

J. P. CHARONNAT avec C. HUGOT J.F. CHOLLET avec Mme HUGOT

J.M. FOUCHER avec M.C. FRAY si elle est disponible V. CHAUSSIN avec M. CROCHET GOSSO M. HARIOT (?) et I. RENAULT (?)

. et rappelle aux conseillers que les papiers cadeaux sont à leur disposition pour fabriquer les nœuds qui décoreront les sapins.

Monsieur le Maire indique que la commission aménagement travaille sur les dossiers suivants :

- . rénovation salle du Conseil + montée d'escaliers
- . peinture salle des fêtes
- . logement vacant
- . aménagement piétons entre Bas-Turny et Turny

Madame BOURGOIN rappelle que le problème de stationnement des véhicules au Bas-Turny n'est toujours pas solutionné.

Monsieur CHARONNAT informe le Conseil Municipal qu'une réunion pour la création d'une association pétanque aura lieu le vendredi 7 décembre 2012.

La séance est levée à 23 h 15.

Conseil Municipal du 15 décembre 2012

Absents excusés : Mesdames Corinne BOURGOIN, Véronique JORGE, Messieurs Gérard ASSAYA, René PERRIN, Jean-Marc SUINOT, Gilles VIAUT.

Absents: Madame Muriel HARIOT et Monsieur Jean-Charles LEFEVRE.

Le quorum n'étant pas atteint, le Conseil Municipal ne pourra pas se tenir. La séance est donc renvoyée au vendredi 21 décembre 2012 à 19 H 00.

Conseil Municipal du 21 décembre 2012

Absents excusés : Mesdames Viviane CHAUSSIN, Muriel HARIOT, Véronique JORGE, Messieurs Gérard ASSAYA, René PERRIN.

Absents: Madame Corinne BOURGOIN, Messieurs Jean-François CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Jean-Charles LEFEVRE.

Lors de la séance du 15 décembre 2012, le quorum n'avait pas été atteint. Le Conseil se réunit ce jour sans obligation d'obtenir le quorum.

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

Rectification de l'échange de terrain communal du jardin de la Mairie

Les données du Conseil Municipal du 6 décembre 2012 sont rectifiées comme suit :

L'échange concerne les parcelles AA 106 -107-108-109 Propriété communale AA 106 107 et 108 superficie de 32 a 43 ca.

Propriété de Bernard Corgeron AA 109 superficie de 18 a 37 ca.

Deviendront Lot 1 (AA 273-275-276-279) constitué de AA 106 pour partie, AA 107 pour partie, AA108 pour partie et AA109 pour partie, d'une surface de 18 a 68 ca, propriété de Bernard Corgeron

Et le lot 2 (AA 272-274-277-278) constitué de AA 106 pour partie, AA 107 pour partie, AA 108 pour partie, AA 109 pour partie, d'une surface de 32 a 13 ca, propriété de la commune de Turny.

Monsieur Bernard CORGERON a donné son accord pour la répartition selon le découpage ci-dessous.

La valeur de chaque lot et les frais de notaire sont inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (5 voix pour) les échanges de terrain tel qu'exposés ci-dessus et les nouvelles délimitations telles qu'exposées ci-dessus et annexées et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire et à régler les frais nécessaire pour un montant maximum de 1 000,00 €.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 05.

Conseil Municipal du 21 février 2013

Absent excusé : Monsieur Jean-Marc FOUCHER Absent :Monsieur Jean-Charles LEFEVRE.

Monsieur le Maire demande 1 minute de silence en mémoire de Monsieur René PERRIN décédé le 5 janvier et remercie les conseillers présents à la cérémonie.

Il est procédé à l'approbation des comptes rendus des 6,15 et 21 décembre 2012.

Arrivée de Madame Véronique JORGE à 20 H 40. Monsieur le Maire donne différentes informations :

- L'échange de terrain qui concernait les 2 derniers conseils a été signé chez le notaire.
- Le camion de voirie a été livré
- Les travaux d'agrandissement du cimetière ont commencé mais ont été stoppés suite aux intempéries.
- Les travaux de l'espace sportif familial ont été eux aussi stoppés pour intempéries.
- Les damiers de Chéu n'ont pas rencontré un grand succès.
- La réception des travaux de chauffage de la salle des fêtes sera faite dès que l'onduleur sera posé.
- Le chef du C.P.I., à la Sainte Barbe, a annoncé sa démission prochaine. Un nouveau chef devra être nommé. 3 nouveaux pompiers vont être prochainement recrutés, ce qui ramènera l'effectif du CPI à 10 pompiers.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Modification des lignes téléphoniques de la salle des fêtes
- Approbation du nouveau périmètre de la Communauté de Communes par arrêté préfectoral
- Rénovation de logements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (11 voix) de rajouter ces points à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est abordé.

Réforme rentrée scolaire – choix de la date de mise en place

Le gouvernement a mis en place une réforme des rythmes scolaires dont les principaux points sont :

- . répartition de la semaine sur 4 jours $\frac{1}{2}$ (dont le mercredi matin)
- . durée maximale de la journée d'enseignement qui ne doit pas dépasser 5 H 30 (3 H 30 pour la demi-journée) . la commune devra mettre en place des temps d'activité scolaire (TAP) 4 fois ¾ d'heures par semaine, ces temps devant être encadrés par du personnel communal qui pourrait être des enseignants.

La commune est chargée d'organiser ces TAP mais les familles n'ont aucune obligation d'y mettre leurs enfants.

Le Conseil d'école ayant proposé un report de la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014 pour permettre une organisation sereine, monsieur le Maire propose au Conseil de suivre cet avis comme le permet le décret d'application

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'unanimité (11 voix) le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches en ce sens

Facturation cantine des jours exceptionnels

Monsieur le Maire informe le Conseil que, lors de l'absence de transport scolaire (jours de neige), absence d'enseignants, les repas de cantine ne sont pas décommandés et le prestataire les facture à la commune qui les facture aux familles.

La commission a proposé que les repas non pris soient facturés, dans ce cas, pour moitié aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix) de facturer les repas de cantine non consommés les jours de perturbation exceptionnelle (par ex : absence de transport scolaire, absence d'enseignants non prévue...) à demi tarif (soit 1,50 € pour le tarif en vigueur actuellement) aux familles et ceci a compter de la prochaine facturation (soit à partir des cantines du mois de janvier 2013).

Pour information, la commission a accepté le principe de souscrire un abonnement supplémentaire de

5 €/mois auprès d'Orange afin que les familles soient prévenues par SMS par la Mairie en cas d'incidents, retard de car, absence d'enseignant non remplacé, suspension de car pour intempéries...

Cette nouvelle disposition sera notée sur les fiches de renseignement de la rentrée prochaine.

Madame BOURGOIN demande de prévenir les parents par téléphone car les SMS ne sont pas toujours reçus.

<u>Création poste adjoint technique territorial 1ère classe</u>

Dans le cadre d'un avancement de grade, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe au 01/03/13 pour 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (11 voix) de créer le poste et charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir concernant cette création de poste.

<u>Autorisation de conclure et signer tous contrats</u> <u>d'aide à l'embauche (CAE, CUI..)</u>

A la demande de la Trésorerie, vu que la collectivité emploie actuellement une personne sous CUI, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer tous les contrats d'aide à l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (11 voix) Monsieur le Maire à conclure et signer tous contrats de type CAE CUI et autres contrats d'aide à l'emploi.

Taux horaire vacations sapeurs pompiers

Conformément à l'arrêté ministériel du 28/12/2012 paru au JO le 01/01/2013, les nouveaux taux des vacations horaires sont applicables au 1er juillet 2011, soit :

. Officiers 11.20 € . Caporaux 8,00 € . Sous officiers 9.03 € . Sapeurs 7,45 €

Madame Véronique JORGE étant sapeur pompier volontaire, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour

- accepte que les vacations soient désormais indemnisées selon ce nouveau tarif au 01/07/2011
- fixe à 75% du tarif horaire l'indemnisation versée pour les manœuvres (les interventions étant indemnisées par le SDIS).
- rappelle que l'indemnisation pour formation est de 70 % du taux horaire

Contribution a l'hectare de la fôret de Turny pour l'année 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'O.N.F. demande une contribution à l'hectare pour la forêt sur l'année 2012. Il s'agit de 2 € par hectare pour 322,17 ha soit un montant de 644,34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire (8 voix pour - 3 voix contre G. ASSAYA, J.F. CHOLLET, V. JORGE) à régler la contribution à l'hectare à l'ONF pour un montant de 644,34 € pour l'année 2012.

P.E.F.C. renouvellement adhésion eco-certification de la fôret communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis 10 ans la commune de Turny s'est engagée dans la certification forestière. Elle permet une meilleure valorisation des ventes.

L'adhésion est arrivée à son terme et il convient de la renouveler à un prix de $0,65 \in l$ 'hectare + $20 \in de$ frais/an d'adhésion pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à L'unanimité (11 voix)

- de renouveler l'adhésion pour 5 ans à un prix de 0,65 € l'hectare + 20 € de frais fixes d'adhésion par an
- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents de renouvellement d'adhésion au système P.E.F.C et de demander le droit d'usage de la marque P.E.F.C.
- de mandater les frais de renouvellement d'adhésion.

Programme 2013 O.N.F.

Le programme de travaux concerne le dégagement mécanique et manuel des plantations sur les parcelles 1, 17, 19, 27, 28, (18 650,00 \in HT) et l'entretien des parcelles 1, 2, 3 et 4 (280,00 \in HT).pour un montant total estimé de 18 930,00 \in HT.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il s'agit de délibérer pour accepter les travaux et que lors d'un prochain conseil une délibération sera à prendre pour accepter les devis et commander les travaux.

Il est proposé au Conseil de répartir la dépense du premier poste par moitié sur 2 ans en accord avec l'ONF. Soit 18 930,00 € HT/2 = 9 465,00 € HT / an

+ poste 2 : 280,00 € HT = 9 745,00 € HT pour 2013 et 9 465,00 € HT sur 2014.

La commission est favorable à cet étalement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix) de répartir sur 2 années le programme d'entretien des parcelles et accepte de faire réaliser les travaux d'entretien des parcelles.

Aménagement paysager du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil que cet aménagement sera constitué

- . de la pose d'un grillage en limite de propriété et de l'implantation d'une haie
- 3 variantes avec essences différentes ont été proposées par le prestataire habituel de la commune ABCD PAYSAGES :
- . devis pour un montant de 5 025,58 € HT
- . devis pour un montant de 5 991,16 € HT
- . devis pour un montant de 9 210,94 € HT

La commission a proposé de retenir le devis de 5 991,16 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (9 voix pour − 2 contre C. BOURGOIN M. HARIOT) de faire réaliser l'aménagement paysager du cimetière par ABCD PAYSAGE pour un montant de 5 991,16 € HT et autorise le Maire à signer le devis.

Emprunt cimetière

Conformément au projet, des demandes d'emprunts ont été adressées aux banques habituelles des collectivités.

Au vu du budget engagé le montant a été ramené à 100 000,00 € (110 000,00 € prévu)

Durée : 20 ans Taux fixe remboursement trimestriel

Banques	Taux	Remb./ trim	Remb./an	Frais	Coût total
Banque Pop	4.47%	1897.44€	7789.76€	0€	151795.20€
1	4.43%	1890.95€	7563.80€	250€	151526.00€
Crédit Mutuel	4.45%	1894.19 €	7576.76 €	100 €	151635.00€

Le Crédit Agricole avait répondu en première demande qu'il ne finançait que 50 000 € sur 15 ans.

Le Conseil Municipal autorise (11 voix) le Maire à signer l'emprunt tel que proposé par la Caisse d'Epargne.

<u>Aménagement mobilier et paysager de l'espace</u> sportif familial

Il s'agit de choisir l'achat de tables, bancs et poubelles et des plantations le long de la zone artisanale.

Plantation

Il est proposé un aménagement paysager afin de créer une haie d'environ 50 arbustes et 20 hautes tiges.

Le prestataire habituel ABCD PAYSAGE propose un devis pour 2 072,30 € HT.

La commission a décidé de retenir cette proposition et d'y ajouter la plantation de 5 arbres de hautes tiges le long de la route pour un montant de 100 € HT par arbre environ.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'ABCD Paysage.

Mobilier

La commission propose l'achat de 3 tables avec bancs et de 3 poubelles. Il est proposé de profiter de cet achat pour équiper le terrain du lavoir du Fays (1 table, 1 poubelle et un banc).

Après étude des différents fournisseurs L'ESAT du Morvan semble le plus intéressant mais la recherche tarifaire peut se poursuivre. L'achat de cet ensemble représente un montant de 2 400,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents (11 voix) l'achat de tables, bancs et poubelles pour un montant total maximum de 2 400,00 € HT pour l'espace sportif familial.

Sécurisation des réseaux electriques (S.I.E.R.)

Le SIER a relevé les points critiques du réseau électrique de notre commune et propose plusieurs points de sécurisation du réseau par la suppression des fils nus. Rue de la Croix St-Pierre :

. extension de l'enfouissement des réseaux Coût total 140 100,00 € TTC hors Télécom Part communale 49 830,00 € hors Télécom . rénovation en aérien

Coût total 18 699,00 € TTC hors Télécom

Part communale 0 hors Télécom

La commission propose de retenir la rénovation en aérien.

La même situation existe rue de la Roche à Linant et rue de la Forêt d'Othe au Fays. Les études et estimations pour ces rues ne nous ont encore pas été communiquées à ce jour mais le financement par le S.I.E.R. et la F.D.E.Y. étant le même, le coût pour la commune serait nul.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix) la sécurisation des réseaux électriques et autorise le Maire à signer les conventions avec le S.I.E.R.

Convention de maîtrise S.I.E.R.

Il est nécessaire de signer une convention avec le S.I.E.R. pour l'année 2013 afin de pouvoir lui confier la maîtrise d'ouvrage déléguée et d'obtenir les subventions.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (11 voix) Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2013 avec le S.I.E.R.

Porte atelier communal

Il est prévu de remplacer la porte grillagée de l'atelier communal par une porte rideau ou une porte sectionnelle. Le coût minimal est de 4 000,00 € mais n'ayant aucun devis à présenter, Monsieur le Maire ajourne le sujet.

Achat aspirateur

Il a été nécessaire d'acheter pour remplacement un aspirateur dans l'urgence afin de permettre à l'agent d'assurer son service. Le montant est de 201,00 € TTC chez MG ELECTROMENAGER.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (11 voix) à régler la facture et de la passer en investissement.

Paiement des investissements

Afin de pouvoir régler la facture de l'aspirateur le Conseil Municipal doit délibérer.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (11 voix) Monsieur le Maire à régler les factures d'investissements en cours au chapitre 21 pour un montant de 201,00 € TTC et ce, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012.

Agrément des associations communales

Monsieur le Maire rappelle que l'agrément aux associations dont le critère suivant correspond : « Activités culturelles et/ou sportives et/ou éducatives apportant une dynamique collective intra ou inter communale en rapport avec les objectifs municipaux » permet à ces associations de signer une convention donnant accès aux équipements communaux (salle, matériel, photocopie...) et leur permet de prétendre à l'obtention des subventions communales sur présentation du rapport moral et financier.

Il est proposé de renouveler l'agrément aux associations suivantes

- . Ensemble pour les Ecoles de Turny (E.P.E.T.)
- . Association Sportive de Turny
- . Turny Sports et Loisirs
- . Amicale des Sapeurs Pompiers Volontaires de Turny
- . Les Amis du Site et du Patrimoine de Turny
- . Turny Danse
- . Moto Club
- . Association des Propriétaires de Turny (Chasse)
- . La Compagnie du Parapluie
- . A.D.M.R.
- . A Tous Points

L'association «Turny Pétanque » recevra son agrément dès réception des papiers officiels de constitution. Le club de l'amitié n'existe plus.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité des présents (11 voix) l'agrément communal aux associations suscitées.

Demandes de subventions 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions qui ont été versées pour 2012 sur présentation du rapport moral et financier seulement :

Association Sportive de Turny	280,00 €
Ensemble pour les Écoles de Turny	280,00 €
La Compagnie du Parapluie	280,00 €
Le Moto Club	280,00 €
Les Amis du Site et du Patrimoine	280,00 €
Turny Danse	280,00 €
Turny Sports et Loisirs	280,00 €
A Tous Points	280,00 €
Association pétanque de Turny (prévisi	on) 280,00 €
non communales :	
A.D.M.R.	280,00 €
C.I.F.A.	90,00 €
Office de Tourisme de Saint-Florentin	140,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix) d'attribuer pour 2013 les subventions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de 2 demandes de subventions :

. SDIS : subvention exceptionnelle pour un déplacement de pompiers lors d'épreuves athlétiques

verser une subvention au SDIS pour leur déplacement lors d'épreuves athlétiques.

. LES APRES MIDIS DE ST FLO pour la fête des livres demande d'une subvention exceptionnelle de 200,00 €, les enseignantes envisageant d'y participer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (11 voix) accepte le versement d'une subvention d'un montant de 200,00 € AUX APRES MIDI DE ST FLO pour l'organisation de la manifestation de la fête du livre et leur venue à la fête patronale de Turny pour une exposition de généalogie locale.

Questions diverses

- Modification des lignes téléphoniques de la salle des fêtes : Suite à la rénovation du chauffage, il est opportun de supprimer une des 2 lignes téléphoniques existantes (chauffage et cuisine).

AURUS a présenté un devis pour un montant de 117.76 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (11 voix) le devis d'AURUS concernant le câblage téléphonique de la salle des fêtes.

- Rénovation logements communaux :

Logement étage Mairie

Suite au départ du locataire, il est nécessaire de le rénover. Les entreprises qui ont réalisé les travaux du logement au rez de chaussée ont été contactées et nous ont proposé les devis ci-après pour les différents travaux :

- Changement de 6 fenêtres et de la porte d'entrée devis LEMIERE 5 710,00 € HT
- Rénovation du chauffage et mise aux normes devis AURUS 1 847,50 € HT
- Peinture et revêtement de sol

devis VITAVIE 5 410,50 € HT

TOTAL 12 967,78 € HT + Imprévus arrondi à 14 000,00 € HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix) d'engager les travaux de rénovation.

Logement grande rue étage

Il est nécessaire de rénover le chauffage de l'appartement situé à l'étage au dessus du cabinet médical. Le devis présenté par AURUS est d'un montant de 1 733,50 € HT auquel sont rajoutés des imprévus soit un montant total HT de 2 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix) d'engager les travaux de rénovation du chauffage.

- Approbation du nouveau périmètre de la communauté de commune par arrêté préfectoral :

Monsieur le Maire informe le Conseil que celui-ci doit délibérer pour accepter l'arrêté du Préfet concernant la modification du périmètre de la Communauté de

Le Conseil Municipal à l'unanimité (11 voix) refuse de

Communes du Florentinois par la fusion d'une partie de la CC d'Othe en Armançon et le rattachement de la commune de Chailley soit un nouveau périmètre comprenant les communes de Beugnon, Butteaux, Chailley, Chéu, Germigny, Jaulges, Lasson, Neuvy Sautour, Percy, Saint Florentin, Sormery, Soumaintrain, Turny, Vergigny, Villiers Vineux.

le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (11 voix) l'arrêté préfectoral définissant le nouveau périmètre de la communauté de communes du florentinois.

- Proposition de changement de date de la fête patronale : Les dates initialement prévues des 18 et 19 mai tombent le week end de la Pentecôte et les manèges sont retenus dans un autre village. Etant très difficiles d'en trouver d'autre la commission propose de déplacer les dates de 18 et 19 mai aux 25 et 26 mai 2013.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Projets 2013

- Salle du Conseil coût estimé 25 000,00 € HT
- Chemin des Petits Cluzeaux (entre les 2 poulaillers Saudurant) coût estimé 32 000,00 € HT
- Cheminement piéton entre Turny et Bas-Turny coût non défini
- Terrain de pétanque estimation < à 10 000,00 €
- Eclairage et revêtement du parking de la salle des fêtes devis en cours
- Organisation de la fête de la musique le 21 juin 2013 à voir
- Aménagement sentier piétonnier église coût estimé 3 600.00 € HT
- Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal envisage d'augmenter les taxes. Personne n'envisage à ce jour de les augmenter.
- Madame JORGE demande où en est la signalisation du Bas-Turny.

Il lui est répondu que nous sommes dans l'attente de conditions météorologiques favorables.

- Madame BOURGOIN interroge Monsieur le Maire sur la demande de subvention du collège de St-Florentin pour le voyage en Italie concernant les élèves latinistes. Monsieur le Maire indique qu'un courrier avait aussitôt été envoyé au professeur pour avoir plus de renseignement et qu'aucune réponse ne nous est parvenue.
- Monsieur VIAUT demande que soit évité la présence de chasseurs sur le parking du terrain multisport Monsieur le Maire demandera au Président de chasse de ne plus autoriser les chasseurs à se garer sur ce parking.
- Madame JORGE aborde le sujet de la suppression de la gratuité des transports scolaires et demande la position de la commune. Monsieur le Maire rappelle que la commune de Turny n'est pas organisatrice du transport

scolaire et ne peut pas intervenir sur cette décision.

- Madame BOURGOIN informe Monsieur le Maire qu'en cas de très faibles intempéries un chauffeur refuse de monter au Fays alors que des autres cars passent. Monsieur le Maire rappelle que lorsque c'est à l'appréciation des organisateurs de transport, à aucun moment il interviendra ou ira contre la décision des chauffeurs compte tenu de leurs responsabilités.

La séance est levée à 23 H 00.

Conseil Municipal du 04 avril 2013

Absent: Monsieur Jean-Charles LEFEVRE.

Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte rendu du 21 février 2013.

Madame BOURGOIN demande, concernant le transport scolaire, dernier point des questions diverses, que le mot «refusé » soit remplacé par « appréhendé ».

Monsieur le Maire donne différentes informations :

- La rénovation électrique du chauffage du logement communal situé à l'étage du cabinet médical est finie.
- Le chauffage de la salle des fêtes est en cours de finalisation.
- La ligne téléphonique de la salle des fêtes a été groupée avec celle du chauffage.Le nouveau numéro de la salle des fêtes est le 03.86.35.22.73.
- Le Conseil Municipal est invité aux journées du développement durable à la salle Daullé de St-Florentin samedi 6 avril de 10 H 00 à 17 H 00.
- Le Syndicat Mixte du Sivu du Sud de la Forêt d'Othe a diminué de 1 point le taux de la taxe d'ordure ménagère qui passe de 13 à 12 % pour 2013.
- Concernant le changement de date de la fête patronale, à aucun moment la commune n'a réquisitionné la salle des fêtes. Les personnes qui avaient mis une option sur la réservation à cette date ont annulé de leur plein gré leur projet de location.
- Le vendredi 3 mai, une réunion de présentation du PLU aura lieu à 14 H 30 suivie le soir d'une réunion publique à 19 H00. La population en sera informée.

L'ordre du jour est abordé.

Compte des gestion 2012

Il s'agit du compte établi par la Perception. Les chiffres sont les suivants :

Résultats de clôture 2011

- Section d'investissement 38 737,75 €
- Section de fonctionnement 302 540.07 €

TOTAL 341 277.82 €

Résultat de l'exercice 2012

Section d'investissement
 Section de fonctionnement
 - 127 770.06 €
 75 042.35 €

TOTAL - 52 727.71 €

Résultat de clôture 2012

investissement - 89 032.31 €
 fonctionnement + 315 820.17€

TOTAL + 226 787.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (12 voix) le compte de gestion 2012.

Compte administratif 2012

Il est procédé à la désignation d'un président de séance: Monsieur Jean-Pierre CHARONNAT est désigné à l'unanimité, Monsieur le Maire quitte la salle.

Résultats de clôture 2011

TOTAL 341 277.82 €

Résultat de l'exercice 2012

TOTAL - 52 727.71 €

Résultat de clôture 2012

TOTAL 226 787.86 €

Les résultats étant identiques au compte de gestion du Receveur Municipal, Monsieur Jean-Pierre CHARON-NAT propose au Conseil de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (11 voix) le compte administratif 2012.

Affectation du résultat

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 143 463.33 €	557 569.12 €
Dépenses <u>271 233.39 €</u>	<u>482 526.77 €</u>
Résultat de l'exercice :	

- 127 770.06 € 75 042.35 € pour l'investissement pour le fonctionnement

Résultat antérieur reporté

+ 38 737.75 € 240 777.82 € à rajouter

Soit un résultat cumulé de

- 89 032.31 € de déficit 315 820.17€ d'excédent pour l'investissement pour le fonctionnement

A rajouter les restes à réaliser :

215 762,00 € pour les dépenses -27 953,00 € pour les recettes 187 809,00 €

Soit un besoin de financement de :

- 276 841.31 € à déduire - 276 841.31 €

du fonctionnement

RESULTAT CUMULE D'ENSEMBLE 38 978.86 €

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

La section d'investissement présente un déficit de

- 89 032.31 € Article 001 (Dépenses)

La section de fonctionnement présente un excédent de 315 820.17 € à répartir comme suit :

Titre au 1068 de 276 841.31 € Article 1068 (Recettes) Excédent de fonctionnement à reprendre

38 978.86 € Article 002 (Recettes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat (12 voix).

Le conseil est informé que la situation financière de la commune est bonne malgré un investissement de plus de 1 000 000 € en 5 ans et ce, sans augmenter les taux d'imposition communaux.

Demande de nouvelles subventions

(à ajouter aux précédentes votées lors du CM du 27/02/13)

De nouvelles demandes de subventions sont parvenues en Mairie :

Le CFA pour 1 élève soit 50 €

L'association sportive du collège de Marcel Aymé et le Conservatoire de Sens.

La commission a décidé de ne pas donner suite à la demande du Conservatoire de Sens et a décidé de donner : 100 € pour l'association sportive du Collège

Marcel Aymé

50 € pour le CFA bâtiment.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (12 voix) l'attribution de nouvelles subventions.

Vote des taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des taxes et de reconduire les taux 2012, à savoir :

Taxe d'habitation	17,38 %
Taxe foncière (bâti)	12,64 %
Taxe foncière (non bâti)	46,97 %
CFE	21,25 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix) de reconduire les taux des taxes 2012 sans augmentation pour 2013.

Budget primitif 2013

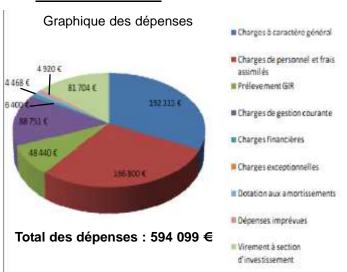
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter ce budget prévisionnel au chapitre que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Le Conseil Municipal accepte.

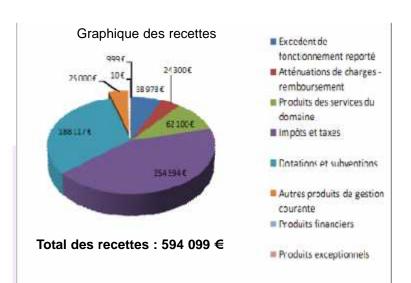
Renseignements pris, une seule délibération est à prendre pour le vote du budget car celui-ci doit être voté dans sa globalité.

Le budget primitif s'équilibre de la façon suivante :

- en fonctionnement, dépenses et recettes
- en investissement, dépenses et recettes
: 594 099,00 €
598 399,00 €

FONCTIONNEMENT





INVESTISSEMENT

	Dépenses (TTC)	Recettes (TTC)
Déficit reporté	89 032 €	
Frais d'études (PLU, bâtiments)	25 492 €	
Reseaux	32 657 €	Subvention 5 657 €
Bâtiment	103 826 €	Subvention 7 500 €
Voirie	86 824 €	Subvention 10 000 €
Terrain multisports	17 060 €	Subvention 9 900 €
Cimetière + Parking	134 518 €	0 1 11 10 500 5
Reprise concessions	11 960 €	Subvention 19 593 €
Forêt	10 500 €	Subvention 4 000 €
Matériel	33 706 €	
Remboursement du capital des emprunts	26 900 €	
Divers et imprévus	25 924 €	
DETR + Conseil Régional		Subvention 40 603 €
Amortissement		4 468 €
Emprunt		100 000 €
F.C.T.V.A		30 450 €
Virement fonctionnement		81 705 €
T.A.E. (ex T.L.E.)		289 €
Affectation du résultat		27 684 €
Don		5 000 €
Cession Camion		2 392 €

Le Conseil Municipal vote le budget 2013 au chapitre : 11 voix pour 1 abstention (C. BOURGOIN). Note : les graphiques et le tableau n'ont pas été présentés au conseil mais introduits ici par sourci de clarté.

Régime indemnitaire des agents

Il s'agit de reconduire le régime indemnitaire pour le personnel communal pour l'année 2013 en appliquant un coefficient à chaque catégorie pour définir le montant de l'enveloppe.

Indemnité instituée au profit du personnel (titulaire, stagiaire, non titulaire). Elle est versée pour moitié en juin et décembre de l'année, au prorata du temps de travail et en fonction de la valeur professionnelle des agents, appréciée sur la base de plusieurs critères.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix) d'appliquer le coefficient 3,00 à la valeur de référence en cours, pour chaque catégorie d'emploi pour une enveloppe d'un montant global pour l'année 2013 de 5 700,00 € et précise que 6 mois d'ancienneté sont nécessaires pour percevoir cette prime.

Prime agent sous C.U.I.

Une personne est concernée. Même système de paiement pour moitié en juin et moitié en décembre au prorata du temps de travail et en fonction de la valeur professionnelle de l'agent appréciée sur la base des même critères.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix) d'appliquer le coefficient 3,00 à la valeur de référence en cours, au prorata du temps de travail pour une enveloppe d'un montant global pour l'année 2013 de 1 390.00 € et précise que 6 mois d'ancienneté sont nécessaires pour percevoir cette prime.

Catégorie	Valeur	Nbre	Coef. 2.5	Coef. 3
	connue	agent		
	01/07/2010	concerné		
Technique	449.29 €	1	1 123.22 €	1 347.87 €

Achat de matériel de pompiers

Le SDIS a organisé une série de réunions de travail sur l'avenir des CPI .

Il a été envisagé :

- Un changement des échelles de conventionnement des CPI : d'abord secours à personnes avant incendie et opérations diverses mettant les CPI plus en adéquation avec les besoins.
- Manœuvres obligatoires avec le CS de rattachement (pris en charge par le SDIS)
- Une implication plus grande des CPI avec possibilité d'intervenir si besoin est dans les communes voisines et de venir en soutien du CS en ambulance si besoin.
- Fournitures d'équipements de 2ème service en stock au SDIS.
- Possibilité d'achat de matériel et fournitures pompier aux conditions du SDIS (qualité et tarif)
- Mise en place d'un moyen d'alerte par téléphone

quand la couverture réseau le permet.

- Tenue par le SDIS de dossiers administratifs (visite médicale)
- Formation des Maires et des secrétaires Le CPI de Turny fait partie des 36 CPI sur 109 dans l'Yonne à être « secours à personne »

3 nouveaux pompiers sont en cours de recrutement. Il s'agit de Laura MAGALDI de Linant, Myriam VAHER de l'Hôpital et Jean-Baptiste ELISABETH de Germigny travaillant à la Forêt d'Othe et ayant des disponibilités pour intervenir en journée.Le Conseil Municipal est favorable à ces recrutements.

Il est nécessaire d'acheter les équipements manquants (casques, tenues F1, maillots, rangers, gants, cuir). Le SDIS a en projet de fournir une partie du matériel mais rien n'est aujourd'hui acté. Toutefois nous devrions obtenir une partie du matériel par anticipation, il ne resterait à notre charge que les équipements personnels (gants, rangers, maillot,...) soit 1 000,00 € HT environ.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (12 voix) l'achat d'équipements de pompiers

Par courrier du 22 mars 2013 Monsieur Jean François BOUZONIE a adressé sa démission de chef du CPI. Monsieur le Maire le remercie pour son engagement durant toutes ces années. Il reste SPV jusqu'à la fin de l'année.

Son remplacement a été abordé lors de la réunion du C.P.I. et du Comité Consultatif. Monsieur Christian Hanniet s'est proposé pour postuler à ce poste. Les SPV et le comité consultatif ont donné leur accord. Il est nommé par le SDIS pour le préfet sur proposition du Maire. Le Conseil n'a donc pas à délibérer, le Maire voudrait un avis par rapport à cette candidature au poste de chef du C.P.I.

Madame CHAUSSIN ne donne pas d'avis. Avis favorable pour le reste du Conseil.

Achat d'un aspirateur

Le 2ème aspirateur étant tombé en panne,achat d'un 2ème en modèle identique et au même prix soit 201,00 €TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (12 voix) l'achat d'un aspirateur.

Achat d'un lave vaisselle

Le lave vaisselle de la cantine ne fonctionne plus (celuici a plus de 10 ans).Le montant de la réparation est estimé à un peu plus de 200,00 €TTC contre 400,00 €TTC pour un neuf. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix) l'achat d'un lave vaisselle.

Devis programmiste

Monsieur le Maire refait un point sur le dossier et informe le Conseil que pour clore le dossier de l'étude de la problématique des bâtiments communaux, il est proposé de signer un avenant au devis.

Le coût global de l'étude (10 500 € HT) reste inchangé. Le devis initial prévoyait 3 scénarios :

La restructuration à minima

La restructuration fonctionnelle

La construction à neuf

Un 4ème scénario a été étudié gratuitement (rénovation in situ).

Une nouvelle étude est demandée lors de la présentation des résultats de l'étude pour une mise aux normes réglementaires sur la sécurité et l'accessibilité dans les bâtiments existants, cette étude n'était pas prévue au contrat initial.

Le prestataire propose de remplacer l'étude financière par ce 5ème scénario.

Les subventions possibles étant actuellement très variables, il ne semble pas judicieux d'étudier la partie financière, l'obsolescence d'une telle étude est trop grande. Son remplacement par un scénario complémentaire semble donc judicieux.

Un débat s'engage entre les membres du Conseil Municipal concernant cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire (11 voix pour 1 abstention Gilles VIAUT) à signer l'avenant au devis du programmiste afin de remplacer l'étude du plan de financement par l'étude d'une mise aux normes réglementaires sur la sécurité et l'accessibilité dans les bâtiments existants.

Devis O.N.F.

Lors du Conseil Municipal du 21 février, le Conseil Municipal avait voté le programme de la forêt. Ces travaux concernent le dégagement mécanique et la finition manuelle des plantations des parcelles 17 et 27 pour un montant de 10 075,35 HT en investissement et de l'entretien des parcelles 1,2,3, et 4 pour un montant de 264.04 HT en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis (11 voix pour 1 abstention Véronique JORGE) pour un montant total H.T. de 10 075,35 € et autorise le Maire à le signer.

Travaux d'entretien voirie

Le Conseil n'a pas à délibérer. Il s'agit de travaux de réparation des nids de poule.

Devis d'un prestataire pour 2 passages annuels (printemps automne) pour un montant de 3 000,00 € HT environ par passage. D'autres demandes de devis sont en cours.

Questions diverses

- Plusieurs devis concernant la porte de garage seront à étudier.
- Le prochain conseil aura lieu certainement en mai.
- Monsieur VIAUT demande la date de mise en place de l'équipement du parcours de santé de l'espace sportif familial. Le délai a été repoussé dû au mauvais temps. La mise en place devrait se faire dès que possible après la fin du terrassement.
- Madame BOURGOIN fait part au Conseil du problème de stationnement dans le virage au Bas-Turny persiste. Il lui est répondu qu'il a été pris l'attache des services du SRD pour la réalisation technique.

Il lui a été rapporté que le radar pédagogique ne bougeait plus de place. Monsieur le Maire le reconnait et ce, suite à un manque de temps. Il sera proposé de l'installer à poste fixe.

La séance est levée à 22 H 50.





AMC DECO

TEL & FAX 03.86.35.15.21. PORTABLE 06.08.31.73.24.

16, route de la Brumanes 89570, Bas-Turny.

allart.michel@orange.fr

Un artisan à votre écoute pour tous vos projets.

AMENAGEMENT DE COMBLES ISOLATION.
POSE PLACO PLATRE, PORTES ET FENETRES,
PEINTURE INTERIEUR/EXTERIEUR.
PLOMBERIE/SANITAIRE.
FAIENCE/Métage, DEVIS GRATUIT.



2, ruo Piere de Coubertin 89400 MIGENNES

Tél. 03 86 80 26 00 Fax 03 86 92 95 36

Jean-Luc OLIVER

- Fenétres PV.C.
- Vérancas et sas d'entrée
- Volets roulants au battants.
- Portes de garage
- Stores intérieurs et extérieurs













Nous sommes constamment à la recherche de photos de manifestations telles que le 14 juillet ou la Fête Patronale afin d'illustrer nos bulletins et notre site internet. Si vous avez le «clic» facile ou possédez des talents de photographe, n'hésitez pas à nous adresser vos photos de préférence en version numérique et libre de droit.

Sortie scolaire









Pour commencer, nous fabriquons une scène de théâtre miniature...





Spectacle « Comme un souffle » mais quel souffle??? Celui du soupir? de la vie?



... ses loges,



Sortie scolaire

Poney club pour les primaires

A la fin du mois de juin les élèves de l'école primaire sont partis au poney club de Val-en-Pré. Pendant deux jours ils ont pu faire plusieurs activités : fabrication de farine et de pain, poterie, kart à pédales et travail du cuir.

lu mois de juin les élèves de l'école primaire Ils ont également appris à monter à poneys à travers divers jeux et balades.









Le soir une boum était organisée et tout le monde a pu montrer ses talents de danseur avant de rejoindre les roulottes qui nous abritaient pour la nuit.





Tout le monde est rentré enchanté de ce séjour, et espérait pouvoir retourner voir « son »poney pendant les vacances.

Manifestations

Fête Patronale

Le week end des 25 et 26 mai s'est déroulée la traditionnelle fête patronale de Turny.

Dès le samedi soir et après une forte mobilisation pour préparer la journée du dimanche, tout en scrutant le ciel annonçant une météo incertaine, une cinquantaine d'habitants se sont réunis pour le karaoké animé par Coolbox.

Un plateau repas était proposé sur inscription et la buvette était fidèlement tenue par l'association du moto club de Turny. On aurait pu espérer un plus grand nombre de participants, la recette du succès d'une manifestation est toujours incertaine. Les chanteurs amateurs ont pris un réel plaisir à donner de la voix et c'est déjà un succès. Toutes les propositions d'interprétation n'ont pu être effectuées.

Dès le lever du jour les exposants du vide-greniers ont commencé leur déballage. Les promeneurs et chineurs étaient au rendez vous. Le pôle des professionnels proposait divers produits du terroir. Même avec moins de monde que les années précédentes, le pôle restauration a connu un vif succès qui n'a pas démenti sa renommée. Tenu conjointement par l'Association Sportive de Turny, Ensemble Pour les Ecoles de Turny et l'Amicale des Sapeurs Pompiers, ce point central de la fête demande une forte mobili-

sation de nos 3 associations qui remplissent leur mission avec brio, merci à elles.

L'église, après la messe du matin, est restée ouverte à la visite où l'on était accueilli par Maryvonne pour quelques commentaires et renseignements sur ce point culminant de notre patrimoine communal. Autour de l'église (ancienne bâtisse templière) la Commanderie des Chevaliers de St Florentin nous a présenté une reconstitution de leur campement.

Non loin de là, et sans anachronisme les manèges ont attiré

enfants et ados proposant autoscotters, manège, tir, confiserie, pêche.

Au cours de l'après midi un atelier peinture était proposé aux enfants par Viviane.

Coté animation, cette année c'est le « panach show duos » qui a donné sa note d'humour et de spectacle. Turny Danse a présenté, comme à son habitude, une partie de ses chorégraphies, spectacle attendu par un public nombreux.

En bon gaulois et pour remercier chacun de sa participation la fête s'est clôturée par le traditionnel vin d'honneur.

Merci à tous et à chacun de votre participation qui fait de cet événement communal un moment de convivialité et de rencontre apprécié de tous.













Manifestations

14 juillet

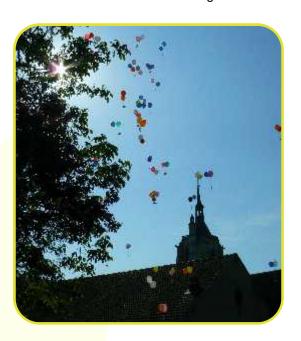
La fête du 14 juillet a débuté comme de coutume par la balade aux lampions à laquelle ont participé plus de 200 personnes, promenant sous un temps clair cette année, les petites lucioles jusqu'au terrain des Maraults où nous attendaient les artificiers de « l'As de la Fête ». Après le tir du feu d'artifice qui a ravi petits et grands, c'est sur place que nous avons partagé le pot de l'amitié.



Le dimanche dès midi, la journée a débuté par le pique nique républicain sous les arbres de la salle des fêtes. L'après midi les jeux, ouverts à tous, ont diverti tous les participants.

L'association de pétanque, nouvellement créée a organisé un concours et un jeu d'adresse.

Le lâcher de ballons de la fin d'après midi a coloré le ciel. Nous avons déjà reçu quelques cartons en retour, les vents étaient favorables à de longues distances.



Au cours du vin d'honneur de clôture où les prix des différents concours ont été remis, une rose a été offerte aux dames.

Cette journée mobilise toujours beaucoup de bonnes volontés et nous les remercions.





ADMR



Sous la Présidence de Monsieur Tanfin , l'A.D.M.R. a tenu son Assemblée Générale et fêté ses 60 ans. Etaient présentes, Madame le Maire de Ligny le Châtel ainsi que les représentantes du Conseil Général et Commissaire de la cours des comptes. A l'issue de cette assemblée un vin d'honneur a été offert suivi d'un repas.

L'activité de l'A.D.M.R. poursuit son action. Pour Turny en 2012, 898 heures de prestations on été effectuées pour 16 familles.

L'A.D.M.R. organise un repas le 20 octobre 2013. Pour toute personne intéressée, s'inscrire à la Maison des services de Chailley Tel : 03 86 35 30 88.

Contact: Mme Monique TAMBORINI (Présidente)



Vous pouvez joindre le secrétariat de la mairie par mail à l'adresse suivante: mairie@turny.fr

Le site internet de la commne

est à votre disposition pour tous renseignements. Il est actualisé régulièrement, n'hésitez pas à aller le consulter à l'adresse suivante : www.turny.fr

Nouveau! Pour rester connecté, le site est également disponible sur smartphone et tablette numérique



Turny Pétanque



L'Association « Turny Pétanque » avait organisé un concours en doublettes l'après-midi du 14 juillet par un soleil radieux. Une participation moyen-

ne de joueurs et joueuses mais néanmoins dans une ambiance amicale et sympathique.

Parmis tous les stands du 14 juillet ouverts au public l'association avait également monté le sien. Le «tir à la cible» où petits et grands se sont mesurés à tirer sur la boule dans la cible, boule frolée ou carreau donnait droit à des points pour obtenir un lot.



Les huit équipes se sont donc rencontrées dans le parc derrière la mairie où quelques coins d'ombre étaient bienvenus, parties très disputées qui se sont clôturées par un classement avec remise de coupes et lots offerts par l'Association.

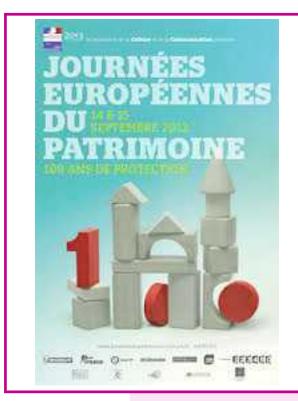


A la suite de quoi la Municipalité de Turny conviait l'ensemble des présents au verre de l'amitié.

Contact: M. Philippe VACAVANT 06 32 31 31 22

Les Amis du Patrimoine

Comme chaque année l'association «des Amis du Patrimoine et du Site de Turny» participe aux journées nationales du patrimoine qui auront lieu les 14 et 15 septembre. A cette occasion les portes de l'église St Mammès vous seront ouvertes.



C'est aussi souvent l'occasion d'y joindre une exposition forte agréable pour les yeux dans ce cadre exceptionnel. Retenez votre journée pour profiter de la visite.



Ensemble Pour les Ecoles de Turny

Ça y est ! La rentrée est arrivée pour nos bouts de choux ! Pour nous, l'occasion de faire un bilan de cette année passée.

Les lucioles ont une fois de plus enchanté les enfants et les parents. Et la participation de l'association au Téléthon fut un succès.



Ensuite, malgré un

temps plus que maussade, le Marché de Printemps a permis de nouveau de participer aux sorties scolaires des écoles de Turny. Cependant, l'association aura eu cette année un regret : pour une indisponibilité de la salle des fêtes, l'après-midi Beaux Jours n'a pu se faire. Espérons que nous pourrons renouveler cette aprèsmidi l'année prochaine.



Nous tenons à remercier tous les bénévoles et parents qui s'investissent énormément tout au long de l'année. Je tiens à remercier également toute l'équipe EPET en leur souhaitant bonnes vacances.

Bonnes vacances à tous en espérant vous retrouver en pleine forme à la rentrée.

Contact: Mme Laetitia Combaluzier 03 86 43 26 51

Association Sportive de Turny

BALADE GOURMANDE ETOILÉE 2012

Je vous en ai parlé pour l'édition de décembre 2012, mais un bilan doit être complet, alors je me répète! La troisième et dernière édition de cette balade fut encore réussie. Autant de participants que la fois d'avant qui sont venus braver la nuit, sans la pluie leur tombant sur la tête mais juste au niveau des pieds, ... aussi les bas de pantalons. L'ultime réconfort : la légendaire « Turnyflette ». Une expérience pour les marcheurs, mais aussi pour les organisateurs.

RANDO PRINTANIERE

Pour cette année 2013, personne ne sera poursuivie par le Bigfoot Bourguignon, car la balade ne fut ni pensée, ni souhaitée par les « petites mains ». La cause vous demandez-vous : le temps, l'envie et surtout, un ingrédient essentiel pour une rando réussie : des participants.

FETE PATRONALE

L'organisation de la buvette/petite restauration du dimanche était à la charge de l'association « Ensemble Pour les Ecoles de Turny » et nous avons donné la main avec l'Amicale des Pompiers. Toujours de la bonne humeur et des bénévoles efficaces.

BALADE BUISSONNIERE/FEU DE SAINT JEAN

Et de deux ! Cette petite balade ne sert qu'à permettre aux participants d'ouvrir leur appétit et de rêver au doux son du feu de St Jean. Entre les deux, un petit repas estival pour ne pas s'endormir le ventre creux.

Voilà cette 8ème année se termine, en espérant que cette morosité ne se propage pas trop dans les esprits et que cet été soit splendide, formidable, inouï, merveilleux et surtout un peu moins pluvieux. À l'année prochaine, avec peut-être une autre formule pour les manifestations, le changement crée l'envie!

Le Bureau

Contact: Mme Yannick PASSERA 03 86 35 00 05

Activités saison 2013/2014

GYM D'ENTRETIEN : reprise le 03 septembre

les mardis de 19h45 à 20h45

YOGA : reprise le 05 septembre les jeudis de 18h30 à 19h30

Avec pour la GYM des cours assurés toute l'année, même pendant les congés scolaires, sauf ceux de Noël et Février.

Turny Sports et Loisirs

Après quelques années d'existence, les membres de l'Association Turny Sports et Loisirs qui représentent le Club de Tennis de Table de Turny, se sont réunis, samedi 22 juin pour une Assemblée Générale Statuaire, pour décider de l'avenir de l'Association.

Sandrine Fromont a expliqué ses derniers jours aux adhérents, que le club devrait être mis en sommeil faute d'effectifs et l'indisponibilité de la salle lors de nos compétitions par équipes. Suite à cela, s'ajoute que Sandrine ne pourra malheureusement plus s'occuper de la section des enfants tous les mercredis, par rapport à son activité professionnelle. On a trouvé aucun remplaçant pour ces entraînements et pour la responsabilité des clés de la salle.

C'est pourquoi, les dirigeants ont pris la décision de ne pas se réaffilier à l'Ufolep et de cesser toute activité pour la saison prochaine sans pour autant dissoudre et liquider la personne morale.

Le bilan financier qui est positif et les tables de ping pong appartenant au club qui sont stockées dans la salle nous dissuadent de ne pas procéder à la dissolution mais d'une mise en veille de l'association Turny Sports et Loisirs afin de trouver une solution sur ce que le club projette d'en faire dans cette activité sportive.

Le Club en sommeil continue d'être pourvu de ses organes légaux : il est toujours doté d'un Président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Il tiendra ses comptes même s'il ne percevra aucune subvention et informera le banquier de la situation et à neutraliser les instruments de paiements. Les membres vont informer également le Comité Sportif Départemental ainsi que ses partenaires de l'association. Les membres tiendront aussi leur Assemblée Générale durant l'année prochaine.

Nous remercions cordialement la Municipalité, les Sponsors, les adhérents, les parents et les bénévoles pour leur fidélité et leur soutien de toutes ces années passées sportivement.

Contact: Mme Sandrine FROMONT 06 70 20 41 95

Turny Danse

Le samedi 6 juillet 2013, TURNY DANSE organisait son gala annuel et la salle, toujours pleine à craquer, a accueilli plus de 350 personnes.

Des petites « Bécassines » aux grandes girls « James Bond » 5 groupes ont évolué dans de magnifiques costumes sur 22 chorégraphies variées.





Les « accros d'accro » ont, cette année encore, enchanté le public avec leurs danses acrobatiques.





Un tout autre registre, les voix mélodieuses de Ludivine et Cyril qui ont fait vibrer la salle.







Le public, lui aussi, a eu l'occasion de pouvoir danser, le temps d'une musique en chœur avec les danseuses, les danseurs d'accros et les chanteurs.



Pour clôturer, après une finale endiablée, les danseuses se sont vues remettre un petit cadeau de fin d'année de la part de l'Association pour les récompenser.



Encore une très belle réussite. Merci à toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont apporté leur aide, merci à vous public, merci aux danseuses et merci à Justine, Lidwine, Domitille et Eléonore pour leur investissement au sein de l'association.

TURNY DANSE vous souhaite une bonne rentrée !!!

Contact: Mme Florence DE PINHO 03 86 35 09 07

A Tous Points

Notre Association compte pour l'année 2012/2013 : 28 adhérentes

NOS ACTIVITES

Broderie, Cartonnage (par le biais de nos ateliers) et exposition de nos ouvrages à Turny, une année sur deux, afin de pouvoir nous renouveler.

Selon les années et la charge de travail dans les préparations d'expositions, l'association A TOUS POINTS est présente lors des Journées du Patrimoine, Marché de Noël, Portes-Ouvertes chez des viticulteurs dans le Chablisien (Domaine Tremblay à Poinchy notamment). L'association a également participé au Téléthon TURNY/SORMERY en décembre dernier.

Une ambiance très conviviale règne au sein du groupe et permet de réaliser de beaux ouvrages pour soi-même ou les expositions.



REUNIONS

Nos réunions sont fixées toutes les 3 semaines environ, le samedi après-midi de 14 h à 17 h avec 1 atelier par trimestre. Un calendrier des réunions pour l'année en cours est à votre disposition en Mairie dès maintenant.

La reprise de nos réunions aura lieu le 31 août 2013 en raison de l'exposition qui se tiendra dans la salle des Fêtes de Turny les 5 et 6 Octobre 2013 - de 10 h à 18 h, le samedi et le dimanche.

Le thème de cette nouvelle exposition sera "LES MAI-SONS" et notre affiche est en cours de réalisation. Celleci sera prochainement visible sur le site de la Mairie de Turny. Nous serons heureuses de vous accueillir pendant ces deux jours. Comme lors de notre dernière exposition, en 2011, un coin -salon de thé/pâtisserie- sera prévu pour tous les visiteurs qui désirent rester un peu plus long-temps sur place.

Nous remercions la Mairie de Turny qui a mis gracieusement à notre disposition la salle des associations et la salle des fêtes pour nos réunions et ateliers. Bien que l'effectif ait évolué cette année, nous nous sommes organisées pour que nos réunions se déroulent le mieux possible.

Malgré notre succès, nous devons rester vigilantes quant au nombre d'adhérentes afin que chacune ait sa place. C'est pourquoi, nous ne sommes pas en mesure actuellement, et à notre grand regret, d'accueillir de nouvelles adhérentes.

ATELIERS

Ils sont toujours en rapport avec nos ouvrages brodés afin de les mettre en valeur par le biais de la couture, du cartonnage ou de l'encadrement . Les réalisations faites pendant ces ateliers seront, bien sûr, exposées en octobre prochain.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de la Mairie de Turny qui fera suivre.

Contact : Mme Valérie Mireux



La Compagnie du Parapluie

Pas de mou dans le caramel

Curieuses, ces bonnes sœurs venues en séminaire à Turny les 12, 13 et 14 avril.



Bizarre, cette auberge du caramel très ... gaie...

Emballé, ce public chaleureux venu assister aux représentations de la compagnie du parapluie.

Pour ce spectacle 2013, nous avions choisi un spectacle avec une coloration plus musicale impulsée par sœur Elodéa.

Cette dernière a réussi l'exploit d'entrainer toute la troupe dans son monde chanté pour la finale... Sont-ce ces ritournelles ? Mais peut-être avons-nous enfin dévoilé l'origine du nom de notre compagnie puisque depuis ... il a beaucoup plu...



Toute la troupe est particulièrement fière de ses plus jeunes qui avaient des rôles importants à assurer.... Et pour ce qui est d'assurer, ils ont assuré... bravo les jeunes! peut-être feront-ils des émules?

Depuis, nous sommes repartis sur de nouveaux textes, sur de nouveaux projets. Mais ... chut...

Jean.



Contact: Daniel GUILLEMIN



CHAUFFAGE - CLIMATISATION ENERGIES RENOUVELABLES

89570 TURNY Tél: 09.71.44.25.75 E-mail: suinot.info@prange.fr

Amicale des Sapeurs-Pompiers

C'est avec plaisir que l'amicale des sapeurs-pompiers de Turny vous propose cette année, deux nouveaux rendez-vous :



C'est en Algarve, sur la côte sud du Portugal que nous vous proposons de nous accompagner du 3 au 10 mai 2014.



Vous serez logés durant 8 jours et 7 nuits en formule all inclusive au sein de l'hôtel Jet Tour Eldorador Adriana Beach pour la somme de 795€*

Au bord d'une très longue plage de sable fin et doré accessible par des escaliers descendant le long d'une belle falaise, l'hôtel bénéficie d'une situation exceptionnelle. Son agréable piscine, ses chambres modernes et confortables et sa sympathique équipe d'animation vous permettront de vous détendre dans une bonne ambiance.

*(hors frais à caractères personnels, excursions, supplément chambre individuelle)

Pour de plus amples informations concernant ces 2 évènements, merci de contacter

Christelle GALLOIS au 03 86 43 70 26 ou Christian HANNIET au 03 86 35 34 94

Ou sur : www.turny.fr rubrique association – amicale des sapeurs-pompiers

>> Travaux

Projets en cours d'étude

Travaux sur bâtiments publics

Bien qu'en fin de mandat les projets et les travaux ne sont pas arrêtés autour de la table des commissions nous travaillons encore. L'étude globale des bâtiments, confiée à un programmiste est terminée mais nous ne prendrons pas de décision engageant la commune sur de tels montants avant un changement d'équipe. Par contre, nous étudions la rénovation de la salle du conseil : isolation, changement des fenêtres, éclairage, bloc de sécurité, rénovation électrique et peinture. Ces travaux sont bien sûr plus que nécessaires et ne sont pas opposés à une rénovation plus globale de nos bâtiments analysée dans l'étude précédemment citée. Des choix sont encore à faire mais nous espérons voir la réalisation pour cette fin d'année.

Cheminement piétonnier de Bas-turny à Turny

Autre dossier à l'étude est la création d'une circulation piétonne sécurisée entre Turny et Bas Turny. De plus en plus de piétons circulent sur cet axe sans avoir d'autres alternatives que de marcher sur la route. C'est une voie passagère où la vitesse autorisée est de 90 km/h. La cohabitation est donc dangereuse. Cette voie étant une départementale, nous travaillons avec les services du SRD. L'aménagement des bas cotés ne pose pas de difficulté particulière mais le passage du pont offre plusieurs possibilités avec leurs contraintes et leurs intérêts. Il nous faut aussi dans la mesure du possible tenir compte de l'accès des personnes à mobilité réduite et de la continuité piétonnière. Il nous faudra trouver le juste milieu entre le coût, l'aspect pratique, le volet sécuritaire et les subventions possibles. A suivre...

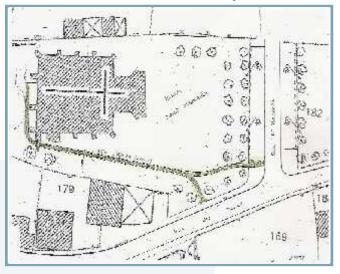


Projets en réalisations

Création d'une allée piétonne de l'Eglise au parking

Il apparait que l'accès piéton entre le parking et l'entrée de l'église n'est pas aisé. Par temps pluvieux ou généralement d'hiver pour rejoindre l'église depuis son parking, il faut traverser la pelouse, ce qui pour des personnes âgées n'est pas d'une commodité exemplaire. Nous avons donc étudié la possibilité de corriger ce désagrément saisonnier. Après étude et débat en commission, nous avons proposé au conseil municipal de juillet, la réalisation d'un sentier en calcaire concassé. L'opération d'un montant de 2800 € a été acceptée et sera donc réalisée à l'automne.

Renforcement du Chemin des petits



Cluseaux

Sur le hameau du Saudurand, plusieurs réflexions sont parvenues en Mairie concernant l'insécurité sur le carrefour de la Route de la Haye RD 220 et la rue des Carbiers où un arbre matérialise le stop sur la chaussée au débouché de la rue des Carbiers sur la RD 220 La commission voirie s'est penchée sur le problème en tenant compte des engins agricoles, des poids lourds, des riverains et usagers, après étude d'une solution pour satisfaire ces désordres, elle a décidé de mettre en projet le renforcement du chemin des Petits Cluseaux sur une longueur de 430 mètres et une largeur de 4 mètres comprise depuis la RD 220 au VC 11 (rue des Carbiers)

Travaux

Ce renforcement consistera à remettre en place sur ce chemin une structure avec des matériaux de fondation en silex et du concassé compacté afin d'assurer par tout temps tout tonnage la circulation des engins agricoles et poids lourds.

Il n'est pas envisagé d'enduits goudronnés sur ce chemin, les travaux seront exécutés en automne. Le but étant de faire un chemin d'exploitation et non une voie urbaine



Travaux divers restant à réaliser

Le futur terrain de pétanque sera réalisé en automne derrière la salle des Fêtes sur la parcelle communale en bordure du chemin de Ronde



Egalement le tunage sur le ruisseau de Linant en bordure de la rue du Pont de Grès, entre l'entrée de Turny et la rue du Parc ainsi qu'un assainissement pluvial dans la traversé du Saudurand après le carrefour de la rue des Carbiers vers le Fays, en bordure de la route de la Haye (RD 220)

Le point sur l'agrandissement du cimetière et de ses accès



L'entourage et l'intérieur du cimetière sont pratiquement terminés, de même que l'ouverture pour la communication entre les deux cimetières ainsi que l'alimentation en eau potable. Reste à poser le portail d'entrée, la mise en gazon des parties non aménagées et la reprise des 2 sépultures côté cimetière existant.



- Pour la chaussée concernant les accès, les parkings et la palette de retournement c'est terminé.
- L'espace végétalisé, la clôture, les plantations extérieures et l'engazonnement seront réalisés fin d'année 2013.



>> Travaux

Espace Sportif des Maraults

Après le terrain multisport déjà prisé des jeunes et des familles et le circuit de vélo cross voici la mise en service du parcours de santé.

Dans le programme d'aménagement du terrain des Maraults en Espace Sportif Familial, nous avons programmé divers aménagements qui s'installent successivement.

Le « city stade » a rencontré un vif succès dès son installation et continue d'être régulièrement utilisé.

Compte tenu des intempéries le vélo cross a été terrassé en plusieurs étapes, sa pratique est aujourd'hui possible mais le sol très sec ne permet pas encore une finition parfaite. Un aménagement complémentaire après l'automne et l'hiver pourra être nécessaire, auquel cas un remodelage du parcours sera réalisé.



Une haie végétale d'arbres et d'arbustes a été plantée pour séparer cet espace de loisir de la zone artisanale. Elle permettra d'ici quelque temps d'apporter un peu d'ombre sur les agrès qui la traversent.





Dernière étape en date, la pose du parcours de santé. Composé de 12 agrès permettant la mise en train, l'échauffement, l'entraînement et la récupération, il devrait permettre à tous les âges (à partir d'environ 10 ans) et tous les niveaux de l'utiliser.

Les tables de pique-nique accompagnées des poubelles nécessaires ont été installées pour faire de cet endroit un espace de détente en famille. Viendront à l'automne des raccords d'engazonnement là où c'est nécessaire.



L'inauguration du site en présence des représentants de nos financeurs : Etat, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général de l'Yonne aura lieu le 5 octobre (voir la dernière page).

Sachons vivre ensemble sur ce lieu d'activité sportif et de détente en respectant les installations mise à la disposition de tous.

A noter



Ftat civil

Naissances

Syana LAMACHE GAUTIER 13 mars 2013
Mathieu VAHER 08 juillet 2013
Malicia COURTET 29 août 2013
Ilana DARDE 06 septembre 2013

Décès

Jean-Bernard LEFEBVRE 28 mai 2013

Mariages

Medhi KOUAR & Flora BOUBOUR 20 juillet 2013



Utilisation des pesticides

Règles à respecter

- 1 Utilisation d'un produit homologué
- 2 Pas de traitement à moins de 5m des berges
- 3 Pas de traitement dans ou sur les berges des fossés
- 4 Pas de traitement sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts.



Recommandation

Pour une meilleure utilisation des produits de jardin et pour la limitation des risques de pollutions de l'eau à l'usage des utilisateurs amateurs

- 1 Évaluer exactement les surfaces ou nombres de plantes à traiter.
- 2 Préparer strictement la quantité nécessaire au traitement afin d'éviter les restes en fin de traitement.
- 3 Respecter strictement le dosage indiqué sur l'emballage du produit.
- 4 Utiliser du matériel d'application adapté (ne pas utiliser l'arrosoir), appliquer le produit au bon moment : ne pas traiter en cas de forte chaleur, de vent ou de pluie.
- 5 Veiller à ce que le produit ne soit pas entraîné en dehors de la surface traitée.
- 6 Ne pas traiter chimiquement les zones imperméables (terrasses, toitures, dallages, bitume, etc...)
- 7 S'il reste de la bouillie dans l'appareil, ne pas la jeter au fossé ou à l'égout : la diluer dans la cuve de l'appareil et l'appliquer sur la culture à traiter. En fin de de traitement, rincer l'appareil et appliquer les eaux de rinçage sur la culture.
- 8 Lorsque le bidon est vide, le rincer au moins trois fois et utiliser les eaux de rinçage lors du traitement. Rendre le bidon rincé inutilisable en le perçant ou le pliant.
- 9 Les produits périmés, interdits ou non utilisés ainsi que les emballages doivent être déposés dans des déchetteries ou rapportés chez le distributeur lorsque cela est possible.

>> Invitation

Inauguration de l'Espace Sportif des Maraults à TURNY



Vous êtes conviés à l'inauguration de

L'Espace Sportif des Maraults

route des Chenevières à Turny

samedi 5 octobre 2013 à 15h

en présence de

Madame DELAUNAY
Sous-Préfète
Secrétaire Générale de
la Préfecture

Monsieur PATRIAT Sénateur Président du Conseil Régional de Bourgogne

ou de leurs représentants

Monsieur VILLIERS Président du Conseil Général de l'Yonne



